

**La Vice-Présidente,  
Catégorie Directeurs d'hôpital**

Dossier suivi par :  
Mélissa RAMOS  
Déléguée nationale du SMPS  
07 86 61 91 61

Madame Eve PARIER  
Directrice Générale du Centre National de Gestion  
Centre National de Gestion  
21 rue Leblanc  
75015 PARIS

Paris, le 24 mars 2021

Objet : constitution du vivier du CYCLE INTERMINISTERIEL DE MANAGEMENT DE L'ETAT (CIME)

Madame la Directrice Générale, *Chère Eve,*

Vous avez récemment échangé avec les représentants des directeurs au sujet de la mise en place d'une session de formation inter-fonction publique dans le cadre du CYCLE INTERMINISTERIEL DE MANAGEMENT DE L'ETAT (CIME).

Le SMPS s'est réjoui qu'une telle démarche soit proposée, ayant été toujours promoteur d'un accompagnement de haut niveau pour les directeurs de la Fonction Publique Hospitalière.

Cependant, me faisant l'écho de nombreux professionnels, je souhaite vous faire part de notre étonnement quant à la méthode de « sélection » employée.

En effet, au contraire de la Fonction Publique Territoriale, aucun avis d'appel à candidatures n'a été diffusé par le Centre National de Gestion et aucun critère n'a été officiellement diffusé, à notre surprise et regret.

Plusieurs collègues nous ont d'ailleurs saisis, en pensant que les élus du SMPS avaient omis de leur évoquer cette opportunité inédite pour les directeurs de bénéficier d'un cadre de formation adapté à la nécessité de dynamiser les processus de passerelles entre les différents versants et les échanges professionnels entre hauts fonctionnaires.

Vous avez aussi évoqué un calendrier resserré, qui lui aussi nous paraît peu compatible avec l'enjeu que représente la formation continue et de haut niveau des directeurs.

L'engouement témoigné par nos collègues à l'occasion de la révélation de ce processus montre aussi l'urgence d'en faire un véritable objet mieux structuré, dont le SMPS a défendu l'intérêt notamment dans le cadre de la mission Thiriez mais aussi au Conseil d'administration du CNG, dans le cadre des objectifs du nouveau Contrat d'Objectifs et de Performance.

Au regard des enjeux portés par la mise en place de ce nouveau dispositif, qui peut être le prélude à la création d'une « école de guerre », il semble urgent de clarifier les critères de sélection afin de dissiper tout malentendu auprès des potentiels candidats.

De plus, au regard du faible taux de directeurs bénéficiant de formation continue, il semble plus que nécessaire de leur offrir des perspectives nouvelles, que ce soit dans le cadre de développement de compétences avant une prise de responsabilité mais aussi pour les directeurs en 2<sup>ème</sup> partie de carrière, qui ont été parmi les plus impactés par la diminution du nombre de chefferies, diminuant drastiquement les possibilités d'évolution de nombreux directeurs au sein de notre versant.

De ce point de vue et en lien avec les objectifs du COP 2021-2025, la mise en place d'un dispositif comme celui du CIME s'inscrit dans la logique de développement de l'approche par les compétences qui constitue aujourd'hui pour le SMPS une priorité.

Cela répond également à l'urgence de déployer un plan national de formation à destination des directeurs, leur permettant d'accéder à des enseignements de haut niveau, susceptibles d'améliorer à la fois leurs capacités managériales et de mieux préparer la suite de leur carrière qu'elle se déroule ou non au sein de la fonction publique hospitalière.

Aujourd'hui, un grand nombre de directeurs y renoncent soit par manque de temps soit en l'absence d'un financement adapté, c'est le cas par exemple pour les formations de type MBA ou certifiantes.

Il s'agit également, à travers ce dispositif, de faciliter des mobilités, qui, si elles sont courantes chez les directeurs d'hôpital, restent encore à ce jour freinées tant pour des motifs statutaires que par une insuffisance d'information de ceux qui auraient pu y aspirer.

Le SMPS, seul syndicat à représenter l'ensemble des catégories de professionnels constituant la chaîne du management hospitalier et médico-social, demande donc que le CNG contribue à la structuration d'engagements de l'Etat pour stabiliser ce processus de formation de haut niveau, au bénéfice des directeurs de la FPH et en fasse un axe de travail incontournable dans tous les programmes d'actions (COP, programme du groupe « contact » CNG-DGOS...) dès cette année.

Ne doutant pas que vous saurez répondre aux attentes des directeurs en la matière, le SMPS sollicite également la communication de la liste définitive des bénéficiaires de ce « premier round » de formation, en espérant voir très vite de nouvelles sessions s'ouvrir en toute transparence au bénéfice de nombreux collègues.

Je reste, bien entendu, à votre disposition pour échanger ce sujet central pour la constitution de viviers et la détection de hauts potentiels.

Je vous prie de recevoir, Madame la Directrice Générale, mes très sincères salutations.

*Rien à voir*

Catherine LATGER

Vice-Présidente, Catégorie Directeurs d'hôpital

Copie :

Madame Katia JULIENNE, Directrice générale de l'offre de soins, Ministère des Solidarités et de la Santé

Madame Bénédicte ROQUETTE, Conseillère chargée de l'offre de soins, des ressources humaines et de l'organisation territoriale, Ministère des Solidarités et de la Santé

Monsieur Alexis THOMAS, Conseiller fonction publique hospitalière, Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques